

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA LIGUE AU SERVICE DES CLUBS

1919

LATOUS! E

N°10

SOMMAIRE

Page 2:

Coupe de France

Page 3:

Foot à 7 Loisir

Page 4:

Présentation des licences

Page 5:

Dématérialisation

Page 6:

Demande de licences

Pages 7 & 8:

Les Procès Verbaux

Page 9:

Nous Joindre







Coupe de France

Mercredi 18 octobre 2023

Deux tirages au sort seront effectués au siège de la Ligue de Paris IIe-de-France à partir de 18h.

Les clubs qualifiés sont invités à venir y assister!

6ème tour



Coupe de France

Finale Régionale



Coupe de France Féminine

A noter que le 5ème tour de la Coupe de France et que le 3ème tour de la Coupe de France Féminine se joueront ce week-end!



Retrouvez l'article sur les informations du 5ème tour en cliquant ici!













N°10

Foot à 7 Loisir



Découvrez le Challenge Foot à 7 Loisir

Un Challenge du Foot Loisir à 7 est mis en place par la Ligue de paris Ile-de-France. Cette compétition offre l'opportunité de faire jouer le plus grand nombre en associant pratique féminine, masculine ou bien en mixité. Le Challenge à 7, sur invitation, sera dans un premier temps réservé aux clubs du 75, 92, 93 et 94. Il se disputera le lundi soir ou le jeudi soir sur un demi-terrain (possibilité de mise à disposition par la Ligue). Animé par la Commission Régionale Football Loisir, ce Challenge sera basé sur le fair-play et la convivialité.

Vous êtes un club loisir, entreprise, libre ou bien vous voulez créer une équipe de copains, n'hésitez pas, le foot à 7 vous attend.



Cliquez ici pour retrouver les différents documents à télécharger sur le Foot à 7 Loisir!











LA LIGUE et vous!



N°10

Licences

Cas particulier du joueur présentant une licence avec la mention « non active »

Dans le cas où le club a saisi une demande de licence et transmis les pièces correspondantes, mais que la Ligue n'a pas encore contrôlé le dossier et validé sa conformité, la licence du joueur apparaît avec le statut « non active » sur les différents supports de présentation des licences.

Dans ce cas, le joueur peut, sous réserve du respect du délai de qualification, participer à une rencontre de compétition officielle.

Il est toutefois rappelé que le club alignant un joueur avec une licence « non active » doit faire preuve de (i) vigilance tant au niveau des informations saisies que des pièces transmises, et (ii) diligence en cas de refus d'une pièce, et ce, afin de ne pas risquer que la date d'enregistrement de la licence soit différente de celle de la saisie de la demande, et que, in fine, le joueur concerné ne soit pas qualifié.

Article 82.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs.

Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir. »

Le délai de qualification

Conformément aux dispositions de l'article 89 des Règlements Généraux de la F.F.F., tout joueur, quel que soit son statut (Amateur ou Sous contrat), est qualifié selon un délai qui dépend de la date d'enregistrement de sa licence et de la compétition à laquelle il participe, soit 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence pour les compétitions FFF (sauf la Coupe de France), de Ligue et de District.

En pratique, un joueur dont la licence a été enregistrée le 1^{er} octobre est qualifié le 06 octobre pour participer aux compétitions de Ligue.









Dématérialisation



Privilégiez la dématérialisation!

Nous allons bientôt rentrés dans la période de très fortes demandes de licences au niveau national. Ces gros volumes de demande génèrent chaque année de lourds ralentissements informatiques dans le processus de traitement des licences.

Par voie de conséquences, le traitement et la validation des demandes de licences des clubs peuvent être impactés et des lenteurs dans la validation des demandes observées.

Aussi, afin de limiter les désagréments inhérents aux retards constatés dans la validation des demandes de licences formulées de manière « classique », nous vous invitons dès maintenant et jusqu'à la fin du mois d'octobre à privilégier les demandes de licences dématérialisées.

Retrouvez la présentation de la dématérialisation des licences en cliquant [C].











Demande de Licences



Demandes de licences : les formulaires

Retrouvez dans la rubrique « Formulaires Club » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur Footclubs (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme!



Retrouvez plus d'informations sur les demandes de licences pour la saison 2023/2024 en <u>cliquant ici !</u>













LA LIGUE et vous!

N°10

Procès Verbaux



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Séniors

Commission Régionale du Football Entreprise & Critérium





Commission Régionale Statut des Éducateurs & Entraineurs du Football / Section Équivalences

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives





Commission Régionale Football Loisirs

75 77 78 91 92 93 94 95











LA LIGUE et vous!

N°10

Procès Verbaux

Commission Régionale Futsal
N°9





Commission Régionale du Football Féminin N°9

Commission Régionale Statut des Éducateurs & Entraineurs du Football / Section Statut





Commission Régionale du Football Féminin N°10

Commission Régionale Futsal
N°10















LA LIGUE et vous

N°10

Nous Joindre

Horaires d'ouvertures du standard téléphonique

01 42 44 12 12

LUN. - VEN.

09H30 - 12H30

13H30 - 17H30

SAM. - DIM.

Permanence Téléphonique





Contacts

D'ANDRADE Mélanie	01 85 90 03 77
HISPAL Estelle	01 85 90 03 79
LERMA Lénaïck	01 85 90 03 71
NOGUEIRA Stacy	01 85 90 04 73
RUMPLI Alexandre	01 85 90 04 90
SALISSOU Raïssa	01 42 44 12 25

Département Technique
Chargée de Formation BMF
Département Technique
Chargée de Formation BEF
Responsable IR2F
Formation Initiale Arbitrage

Retrouvez toute l'actualité du Football Francilien sur les réseaux



paris-idf.fff.fr















75 77 78 91 92 93 94 95